

N° 2022-103

BUDGET PRINCIPAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2

L'an deux mil vingt-deux le 9 novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 3 novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, VILLIEN Michelle, FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, ASTIER Fabienne, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, BOUTY Georges, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, VILLIBORD Guillaume, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, BROCHE Richard

Absents excusés :

MMES DUCHOSAL Sylviane qui donne pouvoir à Mme PAVIET, BERARD Patricia qui donne pouvoir à Mme FAGGIANELLI, CHAMOUSSIN Bernadette qui donne pouvoir à Mme MAIRONI-GONTHIER, MARTINOD Marie qui donne pouvoir à M. SPIGARELLI, CHENAL Murielle

MM. BOCH Jean-Luc qui donne pouvoir à M. GOSTOLI, HANRARD Bernard qui donne pouvoir à M. SILVESTRE, DUC Jacques, TRAISSARD Robert

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 6
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle la nécessité pour la COVA de contribuer à préserver l'équilibre budgétaire de l'EHPAD, impacté fortement depuis le début de l'année 2022 par la hausse des coûts salariaux et l'accélération de l'inflation.

Les dépenses de personnel qui représentent près de 70% de dépenses de fonctionnement, sont revues en hausse de 13% à +218 000€. Cette variation est essentiellement la conséquence de mesures nouvelles de revalorisation du SMIC (+5,6%), de l'indice de la FPT (+3,5%), de l'application nouvelle de la prime de précarité sur les contrats de remplacement et du recours plus important à l'intérim consécutif aux difficultés de recrutement et congés maladie.

Ces données nouvelles auxquelles doit être ajouté l'impact de l'inflation sur les dépenses d'exploitation courante, sont en décalage avec le budget initial de l'EHPAD très contraint par les instances de tarification (ARS et Département 73), imposant une maîtrise des dépenses de fonctionnement à +0,92% pour l'année 2022.

Des mesures d'ajustement des dépenses ont été réalisées, mais elles trouvent leurs limites dans la nécessité de préserver la qualité de service rendue aux résidents, ainsi que de bonnes conditions de travail pour les salariés.

Il est donc proposé de verser une subvention d'équilibre complémentaire en 2022 pouvant aller jusqu'à 200 000€, à ajuster selon l'évolution des données budgétaires et comptables.

Budget Principal 2022 / Décision modificative N°2

Article budgétaire	Fonction	Montant	Observations
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
65737	Autres établissements publics locaux	61	200 000 € Subvention d'équilibre complémentaire EHPAD
65	Autres charges de gestion courante		200 000 €
	Dépenses imprévues	020	-200 000 €
022	Total dépenses imprévues		-200 000 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			0 €

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LE 9 NOVEMBRE 2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTOISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX